



le 23 février 2017

LE CNPA DEMANDE L'ANNUALISATION DU CONTROLE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE

L'Organisme Technique Central (OTC), en charge de la collecte et du traitement des informations statistiques du contrôle technique, a publié le bilan d'activité pour l'année 2016 :

- L'âge moyen du parc de véhicules particuliers (VP) contrôlé qui était de 10,96 ans en 2012 est dorénavant de 11,68 ans,
- Parallèlement, le pourcentage des VP contrôlés ne présentant aucun défaut n'est plus que de 13,53% contre 14,19% en 2015,
- A partir de la 7^{ème} année, le taux de contre-visite des VP passe de 7% à 12% et à partir de la 10^{ème} année ce taux culmine à plus de 25%.

Le constat est identique pour les véhicules utilitaires légers (VUL) :

- L'âge moyen du parc contrôlé est de 12,12 ans contre 11,4 ans en 2012,
- Seuls 6,22% des VUL contrôlés ne présentaient aucun défaut contre 6,44% en 2015,
- A partir de la 4^{ème} année, les VUL ont un taux de contre-visite de 12,8% qui passe à 17,24% à partir de la 7^{ème} année et culmine à 26,23% dès la 10^{ème} année.

Avec un contrôle technique réglementaire tous les deux ans, comme c'est le cas aujourd'hui, on accepte de laisser circuler une proportion importante de véhicules non conformes et dangereux, car non contrôlés 23 mois durant.

L'annualisation du contrôle technique dès la septième année permettrait de sécuriser davantage le parc roulant.

Le CNPA réitérera officiellement sa demande en ce sens auprès des pouvoirs publics.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5^{ème} branche économique de France avec 140 000 entreprises de proximité et 400 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.